



Numéro de l'avis
de contravention

6225561706

AVIS DE CONTRAVENTION

Date de l'avis de
contravention

03/04/2013

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Une infraction a été relevée à votre rencontre, dont le détail figure ci-dessous.

55481241 25929 4322 1/3 1 21



MI2092AC0000000062255617060

Pour toute information complémentaire, appelez le 0811 871 871 (prix d'une communication locale), ou consultez le site Internet www.antai.fr

LEDUC MATHIEU
44 RUE SAINT PIERRE
60410 VERBERIE

Date/heure et lieu de l'infraction	Identification du véhicule
Le 27/03/2013 à 16h26 DEPARTEMENTALE D200 PK/PR : 041+000 Direction : COMPIEGNE RIVECOURT - 60	Immatriculation : BC-508-LL Pays : FR Marque : NISSAN
Contrôle	Description de l'infraction
Votre véhicule a été contrôlé à : 141 km/h Pour une vitesse limite autorisée de : 110 km/h La vitesse retenue est de : 133 km/h Appareil de contrôle homologué : MERCURA (ULTRALYTE) - 12079 Date de dernière vérification : 02/10/2012	EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 20 KM/H ET INFERIEUR A 30 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR. Prévue par Art. R. 413-14 §I al. 1 du C. de la route. Réprimée par Art. R. 413-14 §I al. 1 du C. de la route.
Identification de l'agent verbalisateur	Effet(s) sur le permis de conduire
Agent verbalisateur N° : 00197546 Code Service : 08812	Cette infraction entraîne un retrait de point(s) du permis de conduire : OUI

Montant de l'amende forfaitaire :	135 €
Si vous payez dans les 15 jours à compter du 03/04/2013, ce montant est ramené à : Ce délai est porté à 30 jours en cas de paiement par timbre dématérialisé ou par carte bancaire (sur internet, par serveur vocal, ou auprès des guichets du Trésor public).	90 €
Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 03/04/2013, ce montant sera majoré et porté à : Vous recevrez alors un AVIS D'AMENDE FORFAITAIRE MAJOREE - art. 529-2 du code de procédure pénale. Ce délai de paiement (et non de contestation) est porté à 60 jours en cas de paiement par timbre dématérialisé ou par carte bancaire (sur internet, par serveur vocal, ou auprès des guichets du Trésor public).	375 €

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION	VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION
<p>Vous devez payer l'amende en utilisant un des modes de paiement décrits dans le document intitulé : « Comment payer cette amende forfaitaire ».</p> <p>Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction, le retrait de point(s) correspondant et met fin à l'action publique (article 529 du code de procédure pénale et L223-1 du code de la route).</p>	<p>Vous n'effectuez pas de paiement. Utilisez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention et des pièces indiquées, à :</p> <p>Monsieur l'officier du ministère public près le Tribunal de Police de Compiègne CS 39000 35094 RENNES CEDEX 9</p>

FSM-T19-554 V10.9R6 6225561706 BC-508-LL ACO